



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 9 février 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO ET LE PRESIDENT DE NYSCOPBA, DONN ROWE, ANNONCENT UN PROJET D'ACCORD CONTRACTUEL ENTRE L'ETAT ET LES MEMBRES DES FORCES DE L'ORDRE DE NYSCOPBA

Le Gouverneur de l'État de New York Andrew M. Cuomo et le Président de l'Association des policiers bénévoles et agents correctionnels de l'Etat de New York (NYSCOPBA), Donn Rowe, ont annoncé aujourd'hui un projet d'accord contractuel entre l'Etat et les membres des forces de l'ordre de NYSCOPBA.

Le projet comprend une augmentation des salaires nulle pour 2011-2013, assure une protection contre les licenciements, et offre des avantages en matière de santé fixés en fonction des autres unités de négociation de l'état. L'accord prévoit une augmentation de 2 % pour 2014 et 2015, 9 jours de congés pour réduction de déficit, et des ajustements des primes d'assurance santé.

« En cette période financière difficile, des sacrifices partagés sont nécessaires, et je suis heureux que nous ayons pu parvenir à un accord avec les membres des forces de l'ordre de NYSCOPBA », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Grâce à notre collaboration, nous avons élaboré un accord raisonnable et équitable qui protège les emplois de nos hommes et femmes des forces de l'ordre. Je remercie le Président Rowe pour son excellent travail pour arriver à ce projet d'accord. »

Donn Rowe, Président, Association des policiers bénévoles et agents correctionnels de l'Etat de New York (NYSCOPBA), a déclaré : « Cette période est certainement difficile pour les New Yorkais, et NYSCOPBA s'est toujours engagée à apporter sa contribution pour aider l'état à traverser cette crise. Avec cet accord, le Gouverneur Cuomo reconnaît l'excellent travail des membres de nos forces de l'ordre et le service précieux qu'ils accomplissent pour la population. Le Gouverneur mérite des félicitations pour négocier un accord équitable qui prend en compte les besoins de nos membres tout en soulignant la réalité financière de New York. »

NYSCOPBA représente plus de 26 000 employés et retraités de l'Unité des services de sécurité de l'Etat de New York. Le projet d'accord s'applique aux membres des forces de l'ordre qui ne sont pas admissibles à des arbitrages.

L'accord suit le modèle des contrats négociés au cours des années passées et comprend :

- Aucune augmentation salariale pour 2011-2013, une augmentation de 2 % pour 2014 et 2015.
- L'accord comprend des augmentations de salaires de 3 % et 4 % pour 2009-2010; selon le même schéma que les autres unités. Ces augmentations ont été provisionnées préalablement

French

dans le plan financier de l'état.

- Une prime d'ancienneté de 1 000 \$ payée à concurrence de 775 \$ la troisième année et 225 \$ la quatrième année
- Un congé pour réduction du déficit de cinq jours au cours de cette année fiscale et quatre jours au cours de la prochaine année fiscale, faisant économiser 4,3 millions de dollars. Le total de ces journées sera déduit de la paie rétroactive pour 2009-2011.
- Les employés seront remboursés de la valeur des 4 jours en versements égaux, à compter du terme du contrat.
- Des paiements rétroactifs, prévus pour être réglés en deux versements au cours de la prochaine année fiscale.
- Une augmentation de deux pour cent des cotisations des primes d'assurance santé pour les employés de Grade 9 et au-dessous, faisant passer la cotisation à 12 % pour les assurés individuels et 27 % pour les familles ; et une augmentation de six pour cent pour les employés de Grade 10 et au-dessus, faisant passer la cotisation à 16 % pour les assurés individuels et 31 % pour les familles.
- Une option d'assurance santé pour les officiers, afin qu'ils puissent choisir d'adhérer à une assurance santé non-publique via leur conjoint(e)/compagnon ou compagne.
- Tous les changements apportés aux avantages de santé, dont les modifications de primes, feront économiser 8,2 millions de dollars sur la période du contrat et 2 millions de dollars par an après 2016.
- Une commission Direction/Employés pour examiner tous les congés pris par les officiers, y compris les congés annuels, à titre personnel, pour maladie, récupérations et la manière dont ils sont utilisés. Des recommandations seront soumises au Président de l'Association et au Directeur GOER pour mise en oeuvre.
- Les officiers bénéficieront d'une protection élargie contre les licenciements. Les réductions d'effectifs, suite aux décisions de la Direction de fermer ou restructurer les établissements, autorisées par la loi, les recommandations de la commission SAGE ou les changements matériels ou imprévus de la situation financière de l'état ne sont pas couverts par ces limitations.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418